

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE CABANNES

Séance du 25 Septembre 2024

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt quatre

Et le vingt-cinq septembre

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Date de la convocation :

19/09/2024

Présents

J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL
M. AUGIER – F. BLARQUEZ – M. NOEL-GAMET – H. JAUBERT
V. LEVEQUE – S. REBUFFAT – R. BENEJEAN – J. CHUECOS
F. CHEILAN – A. RATTIER – J.L. CLOEZ – A. JOUBERT - C. UHL

Objet de la délibération 52-2024

Conventionnement avec l'ITEP 84

Excusé(s) ayant donné pouvoir

M. SOLER à F. BLARQUEZ
S. AELVOET à G. MOURGUES
N. LIGNY à M. NOEL GAMET
M. DUMAS à R. BENEJEAN
P. PORTE à H. JAUBERT
S. LEBELLE à C. ONTIVEROS

Absent(s)

Annie VASAI
Jérôme DELCOURT
Pascal CASTEAU

Vincent LEVEQUE a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Sandra LUCZAK

La municipalité souhaite signer une convention triennale avec l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique du Vaucluse (ITEP84) et mettre en place un partenariat afin de promouvoir l'inclusion des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire des enfants accompagnés par les différents services de l'ITEP. La municipalité est déjà engagée dans ce travail partenarial avec l'ITEP le Verdier, mais tous les enfants accueillis au sein des établissements de la commune ne dépendent pas de cet institut.

Ce dernier a pour vocation la prise en charge d'enfants et d'adolescents de 4 à 18 ans souffrant de troubles psychologiques et du comportement.

Cette convention a pour objet de formaliser l'intervention de l'ITEP au sein du service Enfance-Jeunesse du 12 septembre 2024 au 31 août 2027, y compris la période de vacances scolaires estivales.

Le projet de convention figure en annexe du présent dossier de séance

DÉLIBÉRATION

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 01/10/2024

ID : 013-211300181-20240925-D522024-DE

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission enfance jeunesse du 11 septembre 2024,

Vu la convention de l'ITEP84 ci-annexée,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article I : D'APPROUVER la convention avec l'ITEP84 du 12 septembre 2024 au 31 août 2027, y compris la période de vacances scolaires estivales ci-annexée,

Article II : D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces afférentes.

VOTE

Pour : G. MOURGUES – J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL
M. AUGIER – F. BLARQUEZ – M. NOEL-GAMET – H. JAUBERT – P. PORTE – V. LEVEQUE
S. REBUFFAT – S. AELVOET – R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LEBELLE – J. CHUECOS – F. CHEILAN
A. RATTIER – J.L. CLOEZ – A. JOUBERT – N. LIGNY – C. UHL – M. SOLER

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Gilles MOURGUES

Le secrétaire de séance,
Vincent LEVEQUE

